

2 octobre 2019

(19-6361)

Page: 1/1

Original: anglais

**ÉMIRATS ARABES UNIS – MESURES CONCERNANT LE COMMERCE DES MARCHANDISES
ET DES SERVICES ET LES ASPECTS DES DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE
QUI TOUCHENT AU COMMERCE**

COMMUNICATION DU GROUPE SPÉCIAL

La communication ci-après, datée du 30 septembre 2019 et adressée au Président de l'Organe de règlement des différends (ORD), est distribuée conformément à l'article 12:9 du Mémorandum d'accord sur le règlement des différends.

L'article 12:8 du Mémorandum d'accord sur les règles et procédures régissant le règlement des différends (Mémorandum d'accord) prévoit que le délai dans lequel le groupe spécial procédera à son examen, depuis la date à laquelle sa composition et son mandat auront été arrêtés jusqu'à celle à laquelle le rapport final sera remis aux parties au différend, ne dépassera pas, en règle générale, six mois.

L'article 12:9 du Mémorandum d'accord dispose que, lorsque le groupe spécial estimera qu'il ne peut pas remettre son rapport dans un délai de six mois, il informera l'ORD par écrit des raisons de ce retard et lui indiquera dans quel délai il estime pouvoir remettre son rapport.

Le Groupe spécial *Émirats arabes unis – Mesures concernant le commerce des marchandises et des services et les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce* (DS526) a été établi par l'ORD le 22 novembre 2017 et sa composition a été arrêtée le 3 septembre 2018.

Conformément au calendrier révisé adopté après consultation des parties et à la suite de la désignation d'un nouveau président du Groupe spécial¹, le Groupe spécial a prévu de remettre son rapport final aux parties pour le second semestre de 2020.

Le rapport pourra être rendu public une fois distribué aux Membres dans les trois langues de travail de l'OMC. La date de distribution dépend de la finalisation de la traduction et le Groupe spécial n'est pas en mesure de donner une date estimative de distribution pour le moment.

Je vous saurais gré de bien vouloir distribuer la présente lettre à l'ORD.

¹ Voir le document WT/DS526/3/Add.1.